Charte graphique

Commission communautaire française

Réalisation et conception : Victoria Paquet (graphiste et web designer) - cellule communication de la COCOF - communication@spfb.brussels

Avant-propos

Cette charte rassemble toutes les caractéristiques de la communication interne et externe de la Commission communautaire française. Celles-ci sont codifiées en une série d'indications et recommandations aussi objectives, contraignantes et rigoureuses que possibles.

Ces contraintes contribuent à la construction identitaire de la Commission communautaire française en instaurant une cohérence graphique à l'ensemble de ses communications.

Cette cohérence graphique et identitaire doit s'exprimer tant vers l'extérieur, par l'élaboration d'une identité reconnaissable et distinctive mais également à l'intérieur, par la construction de codes communs de reconnaissance.

L'objectif de cette charte graphique est d'assurer à la COCOF une diffusion cohérente de son image.

L'utilisation de ce guide se doit d'être stricte.

Vous avez une question ? Merci de contacter de la cellule communication : communication@spfb.brussels

Introduction

La Commission communautaire française

La COCOF agrée et réglemente une série de matières liées à votre quotidien ainsi qu'à celui de près d'un million de francophones de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle agit dans des domaines aussi divers que l'enseignement, la formation professionnelle, le transport scolaire, l'aide aux personnes handicapées, les affaires sociales, la santé, la cohésion sociale, la culture, le socioculturel et le sport.

Historique

La Commission française de la culture avait été créée en 1970 pour exercer dans les 19 communes de Bruxelles les compétences déléguées par la Communauté culturelle française, ancêtre de la Communauté française.

En 1989, à la suite de la création de la Région de Bruxelles-Capitale, l'assemblée de la Commission communautaire française est mise en place et reçoit de la Communauté française la charge des matières personnalisables (santé et aide aux personnes).

En 1993, cette assemblée reçoit des compétences décrétales pour la santé et l'aide aux personnes, le tourisme, la formation professionnelle. Son budget est également considérablement augmenté pour assumer ces nouvelles compétences. Elle reçoit une dotation annuelle, inscrite nominativement au budget de la Communauté française.

Enfin, en 2001, à la suite des accords du Lambermont et du Lombard, les moyens sont revus à la hausse, l'assemblée hérite d'une capacité d'emprunt et se voit octroyer le statut de parlement.

A partir de juillet 2014, suite à la 6ème réforme de l'Etat, elle reçoit également la compétence de la promotion de la santé.

Missions et valeurs de la Commission communautaire française

Les croyances, les traditions, les habitudes et les valeurs font partie de la culture organisationnelle et la définissent. Les valeurs sont des références pour l'action quotidienne. Les valeurs organisationnelle sont le résultat de l'histoire de l'entreprise et fondent son identité, sa culture. Les valeurs promues par l'administration peuvent cependant évoluer afin de tendre vers la vision qu'elle souhaite mettre en oeuvre dans les années à venir.

Compte tenu des définitions proposées ci-dessus, les valeurs de l'Administration de la Commission communautaire française sont :

Service public

Le service public est la valeur par laquelle notre haute exigence en matière de service au public, est mise au service de la qualité de la construction d'un vivre ensemble propre à la Région de Bruxelles-Capitale. Elle renvoie à notre volonté de professionnalisme. Elle implique accessibilité et disponibilité, avec le souci constant de la légalité, de l'égalité et du respect de la diversité.

Valeurs secondaires : disponibilité, accessibilité, légalité, diversité.

Ethique

Toute action de la COCOF et de ses collaborateurs doit être déployée en veillant à toujours agir au mieux dans le respect de chacun et dans le respect de son environnement et en assurant la transparence des pratiques et des financements.

Valeurs secondaires : transparence, loyauté, respect.

Solidarité

La valeur de solidarité se traduit pour nous par le fait de donner au public bruxellois la même opportunité d'accès aux services offerts quelle que soit sa situation économique, culturelle ou de handicap … dans un souci constant d'être au plus proche de ses besoins et attentes.

Valeurs secondaires : proximité, valeurs sociales.

Professionnalisme

Nous estimons que le professionnalisme de nos actions et de nos comportements garantit la légitimité de l'action publique. Il exige la poursuite du plus haut standard de qualité dans notre offre de services, l'attention à l'innovation et l'exemplarité des procédures.

Valeurs secondaires : exemplarité, qualité de l'offre.

Efficacité, efficience

Tous les moyens mis à disposition de la COCOF doivent être utilisés de la manière la plus rationnelle possible pour mettre en œuvre les objectifs de service public de la COCOF.

Valeur secondaire : fiabilité.

Participation

La participation signifie d'une part, la prise en considération permanente de toutes ses parties prenantes dans les procédures et décisions de la COCOF et d'autre part, une attitude proactive de tous vers ses partenaires internes et externes.

Valeurs secondaires : coopération, concertation.

Appelation de l'institution

La «Commission communautaire française» est le nom officiel de l'administration, «CCF» est l'acronyme officiel et «COCOF» est le nom usuel de l'institution.

Toutes communications usuelles de la Commission communautaire française, aussi bien en interne qu'en externe, doivent se faire avec les appellations précédemment citées.

Par communications «usuelles», nous entendons :

- Les communications orales
- Les textes courants
- Les textes des courriers et courriels
- Les textes des notes internes et externes
- Brochures, flyers, rapport d'activités, revues ...
- Publication sur les réseaux sociaux
- Publication sur le site officiel : **www.ccf.brussels**
- Documents téléchargeables sur le site officiel de la COCOF.
- Publication sur les sites connexes de la COCOF
- Publicités institutionnelles : cartes de visite, outils de visibilité (bâches, tours de cou, kakemonos, beachflags, etc.)
- Mention de notre soutien sur les sites et publications des associations
- Enseignes et signalétique de nos bâtiments
- ...

Appelation et le logo

Il est autorisé d'ajouter la mention «Commission communautaire française» au logo lorsque c'est nécessaire.

Exemple de l’appelation avec le logo

Commission communautaire française

Le logo

Eléments constitutifs du logo

Le territoire bruxellois

Il est utile de rappeler que notre domaine d'activités s'étend sur l'ensemble du territoire bruxellois.

"Francophones"

La COCOF est par essence, l'organe représentatif des "Francophones" de Bruxelles. Elle les représente et leur offre services et appuis.
En mettant le mot "Francophones" en avant, nous rappelons que ce sont les citoyens et citoyennes qui doivent être au centre des actions de notre administration.

Le coq wallon

Les plumes du coq wallon sont symbolisées par les 3 petites "gouttes" rouges, couleur originiale de ce symbole francophone.

Les couleurs

Le bleu et le jaune sont les couleurs de la Région de Bruxelles-Capitale qui est notre territoire d'intervention. Les plumes rouges du coq font référence à la Communauté française dont nous exerçons les compétences qui nous ont été transférées.

Francophones

À NOTER

Les éléments constitutifs du logo sont **indissociables**.
Aucun élément du logo ne peut être utilisé seul.

Le logo institutionnel

À NOTER

Le logo institutionnel est téléchargeable et disponible dans différents formats sur le site : **www.ccf.brussels**
Dans tous les cas, le logo est à utiliser principalement sur fond blanc, dans le respect de la zone d'exclusion (p.14).

Utilisations interdites

Il est formellement INTERDIT de modifier le logo : formes, couleurs … Il est également interdit de composer soi-même le logo (textes, images, icones, pictogrammes …). L'utilisation de celui-ci sur un fond coloré est également interdite. Toujours privilégier la lisibilité du logo et du texte le constituant. **Seul sera autorisé : l'ajout de la mention «Commission communautaire française» au logo lorsque c'est nécessaire.**

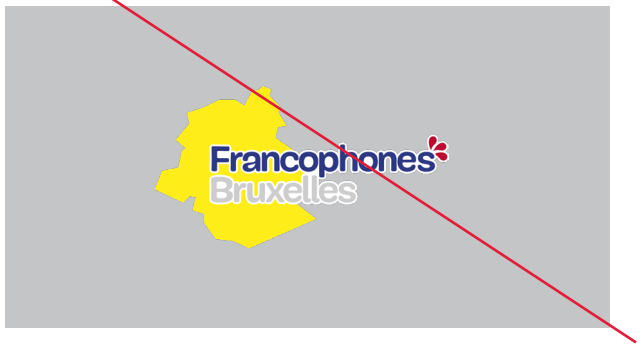

* Voir aussi : utilisations des images et photos (pages 30 à 31).

Utilisations interdites

Il est formellement INTERDIT de déformer le logo de quelconques façons.

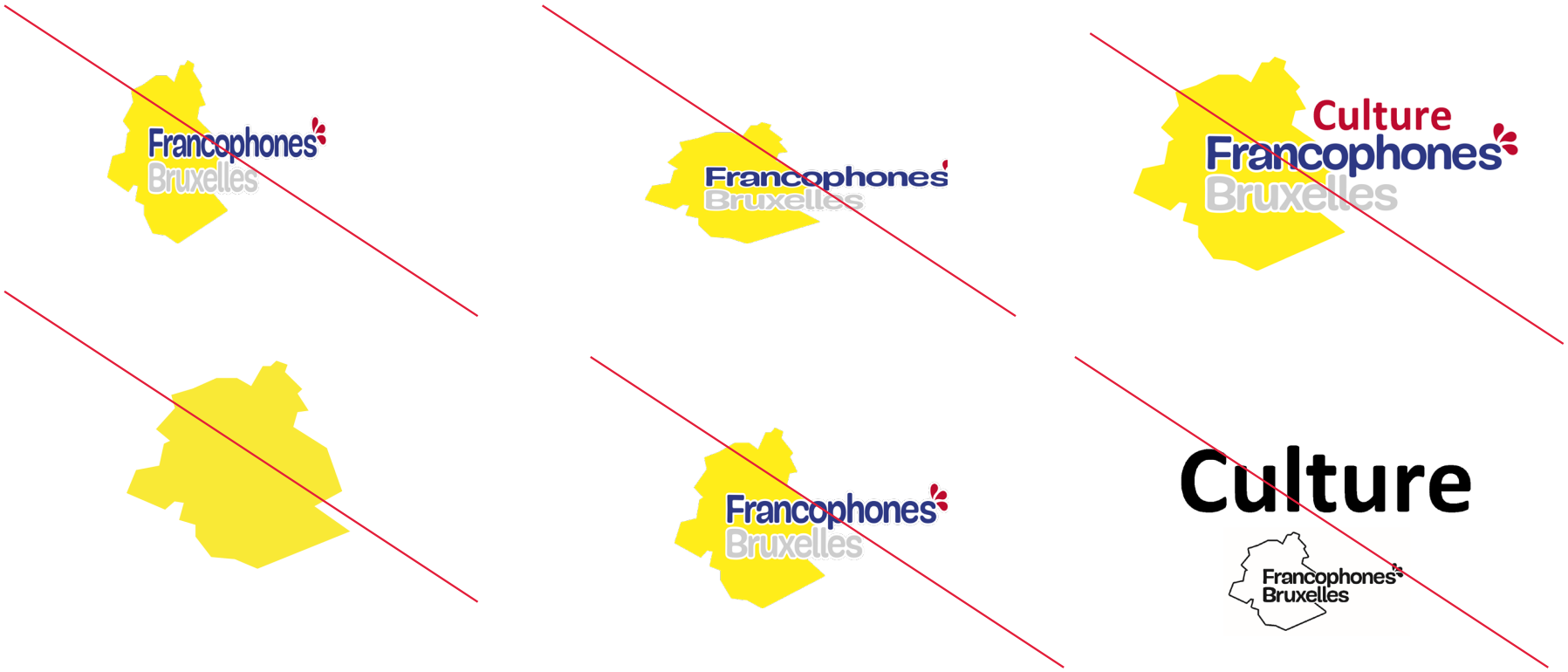

* Voir aussi : utilisations des images et photos (pages 30 à 31).

Zone d’exclusion

Tout logotype dispose d’une zone de protection, zone que l’on s’interdira de franchir (sans texte, couleur, etc.)

Tout élément additionnel (textes, éléments graphiques…) ne doit pas être placé à moins de 10 mm des points indiqués (trait bleu) du logo.

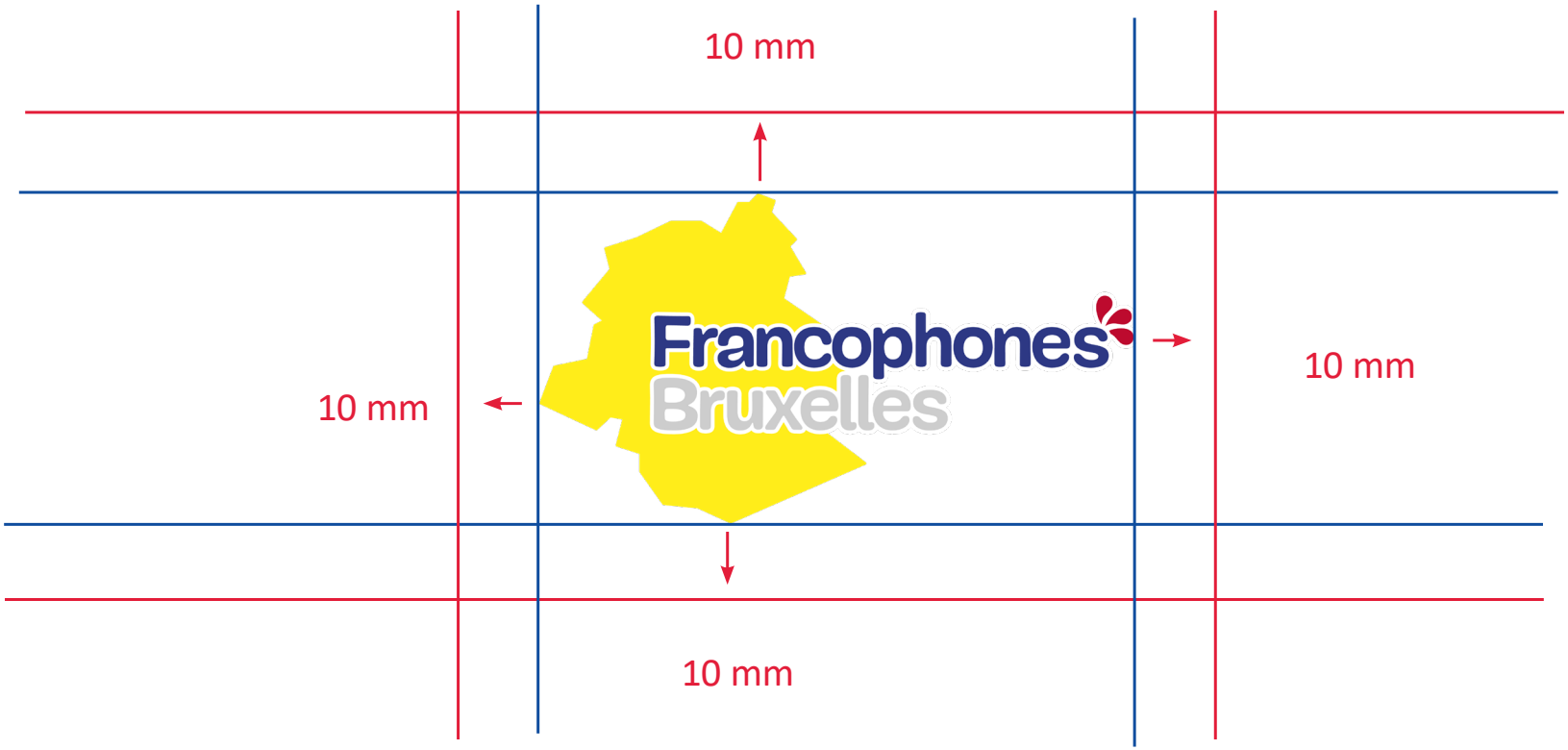

Taille minimale

La taille minimale du logo, sur base A4, est de 34 mm de longueur et de 19 mm de hauteur. Il est interdit de diminuer le logo en dessous des dimensions mentionnées précedemment afin de maintenir la lisibilité de celui-ci.

Valeur en pixel pour une utilisation digitale :

- 98x54 px (72 dpi)
- 201x112 px (150 dpi)
- 402x224 px (300 dpi)

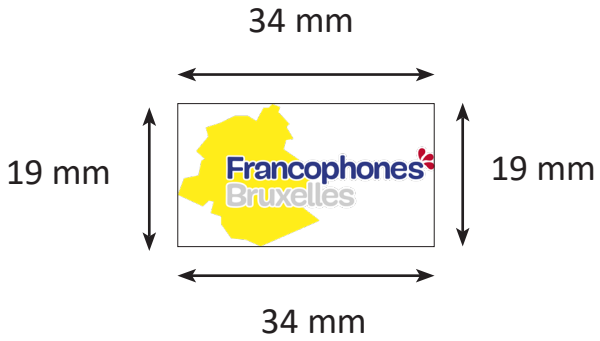

Les couleurs

Couleurs principales

CMJN	PMS	RGB
C2 M4 Y96 K0	102C	R252 G238 B37

HEX : #fcee25

CMJN	PMS	RGB
C100 M80 Y2 K0	072C	R28 G62 B148

HEX : #1c3e94

CMJN	PMS	RGB
C23 M17 Y17 K0	421C	R196 G198 B200

HEX : #c4c6c8

CMJN	PMS	RGB
C5 M100 Y82 K0	186C	R227 G24 B54

HEX : #e31836

* La couleur noire est celle à utiliser principalement pour le texte à lire : paragraphes, documents, site internet, supports digitaux, ...

** HEX (couleurs héxadécimales : couleurs à utiliser pour l'affichage sur un écran et sur le Web).

Couleurs secondaires

Les couleurs secondaires sont utilisées afin de différencier les différentes Direction d'administration de la COCOF :

- DA générale : bleu foncé
- DA Enseignement, formation professionnelle, recherche et transport scolaire : orange
- DA Des affaires sociales, de la santé, de la cohésion sociale et de l'enfance : jaune
- DA de l'aide aux personnes handicapées : bleu clair
- DA des affaires culturelles, de la jeunesse et du sport : vert
- DA des ressources humaines : rose
- DA des affaires budgétaires, financières et patrimoniales : mauve

Elles peuvent être utilisées pour des petites touches graphiques relative à la DA auquelle elle se rapporte.

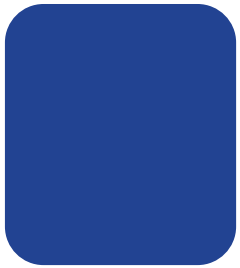

CMJN : 100/88/8/0
RVB : 37/55/134
Hex : #253786

CMJN : 0/76/90/0
RVB : 234/89/37
Hex : #ea5824

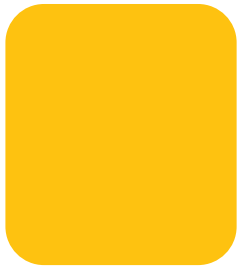

CMJN : 0/25/100/0
RVB : 253/195/0
Hex : #fdc300

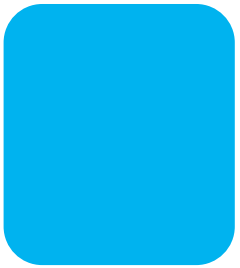

CMJN : 90/0/0/0
RVB : 0/112/185
Hex : #006fb9

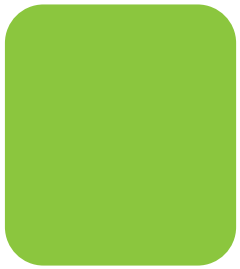

CMJN : 50/0/100/0
RVB : 149/193/31
Hex : #95c11f

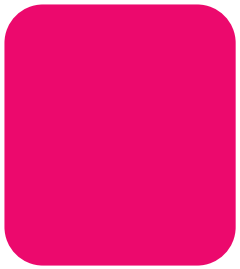

CMJN : 0/100/30/0
RVB : 229/0/100
Hex : #e50064

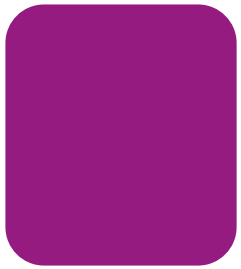

CMJN : 50/100/0/0
RVB : 149/27/129
Hex : #951b81

Logo - PMS *

PMS 102C | PMS 072C | PMS 421C | PMS 186C

* Couleurs Pantone (Pantone Matching System)

Logo - CMJN*

CMJN	CMJN	CMJN	CMJN
C2	C100	C23	C5
M4	M80	M17	M100
Y96	Y2	Y17	Y82
K0	K0	K0	K0

* Couleurs pour l'impression.

Logo - RVB *

RVB	RVB	RVB	RVB
R 252	R 28	R 196	R 227
V 238	V 62	V 198	V 24
B 37	B 148	B 200	B 54

* Couleurs pour les écrans et le web.

Logo - nuance de gris

K40 K90 K30 K60

Logo - noir

Logo - blanc

Les typographies

Les typographies

Communication interne et externe

Titrages - pour les documents officiels et pour toutes réalisations graphiques (impression, digital et web)

Mija

Mija est une police de caractères vernaculaire linéale faite à la main dont les imperfections la rendent parfaite.

Mija Bold
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789,;.:?!@<<>>*#%&()

Mija italic
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789,;.:?!@<<>>#%&()*

Mija Regular
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789,;.:?!@<<>>*#%&()

Mija small caps
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
0123456789,;.:?!@<<>>*#%&()

* La Mija «Bold» est la police que l'on utilisera principalement pour les titres. En terme d'accessibilité, veillez à avoir une lisibilité et un contraste suffisant.

Textes à lire - pour les documents officiels et pour toutes réalisations graphiques (impression, digital et web)

Calibri

Calibri est une famille de caractères sans empattement développée par Luc(as) de Groot en 2002-2004 et introduite auprès du grand public en 2007, avec Microsoft Office 2007 et Windows Vista.

Calibri Light
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789,;.:?!@«»*#%&()

Calibri Light Italic
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789,;.:?!@«»#%&()*

Calibri Regular
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789,;.:?!@«»*#%&()

Calibri italic
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789,;.:?!@«»#%&()*

Calibri Bold
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789,;.:?!@«»*#%&()

Calibri bold italic
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789,;.:?!@«»*#%&()

* La Calibri «Regular» et «Bold» seront les polices que l'on utilisera pour les textes à lire, paragraphes, … En terme d'accessibilité, il faut toujours privilégier la lisibilité et avoir un contraste suffisant.

Utilisations des images et des photos

Pour toutes réalisations graphiques (impression)

Les visuels employés seront des photos de bonne qualité de nos actions, projets, programmes (prises par nos agents ou données par les associations) et pour lesquelles les autorisations ont été données. Nous utiliserons également des photos de Bruxelles (bâtiments, rues …) et de sa population dans toute sa diversité.

À NOTER

Les images de Google image sont soumises à des droits d'auteurs. Il faut donc aller sur des banques d'images gratuites ET libres de droits. Il est possible d'acheter des photos ou de les faire nous-mêmes si besoin. Toujours utiliser des images de bonne et de grande qualité. Et toujours privilégier la lisibilité. Attention : utiliser des photos de l'atomium est soumis à des droits d'auteurs.

Pour toutes réalisations graphiques (digital et web)

Les visuels employés seront des photos de bonne qualité de nos actions, projets, programmes (prises par nos agents ou données par les associations) et pour lesquelles les autorisations ont été données. Nous utiliserons également des photos de Bruxelles (bâtiments, rues …) et de sa population dans toute sa diversité. La présence de nuances de bleu, de jaune, de gris ou de rouge sur les photos et images utilisées constitue une plus value en terme d'accessibilité. **Toujours privilégier la lisibilité de l'information.**

À NOTER

Les images de Google image sont soumises à des droits d'auteurs. Il faut donc aller sur des banques d'images gratuites ET libres de droits. Il est possible d'acheter des photos ou de les faire nous-mêmes si besoin. Toujours utiliser des images de bonne et de grande qualité. Et toujours privilégier la lisibilité. Attention : utiliser des photos de l'atomium est soumis à des droits d'auteurs.

Les éléments graphiques

Pour toutes créations graphiques, digital et web

Il est autorisé d'utiliser tous ces éléments, aspects graphiques pour diverses réalisations. Il est bien évidemment impératif de respecter les règles mentionnées en termes typographiques, de couleurs… et toujours veiller à avoir une lisibilité correcte.

Ligne(s)

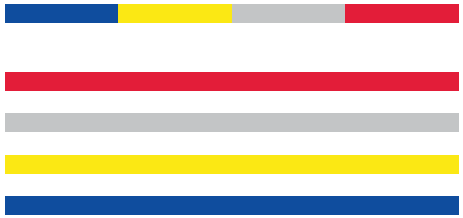

Carrés à bords arrondis

Fond blanc, jaune ou bleu *

Pictos

* Le fond peut varier en fonction de la mise en page, cela dépendra des informations à diffuser mais la lisibilité, le contraste et le fond blanc sont toujours à privilégier.

Supports de communication

Supports externes

Kakemonos (façades)

465x60cm - impressions recto-verso

Supports de communication

Goodies

Tours de cou

2 x 45cm - quadrichromie

À NOTER

Ceux-ci sont distribués aux agents de la COCOF ainsi que lors de divers évènements organisés par l'institution.

Tasses

Mini-mug (céramique) - impression sérigraphie 4 couleurs - format : 80 mm (hauteur) et 73 mm (diamètre)

À NOTER

Ceux-ci sont distribués aux agents de la COCOF ainsi que lors de divers évènements organisés par l'institution.

Balles anti-stress

Bleu et rouge - impression numérique blanc

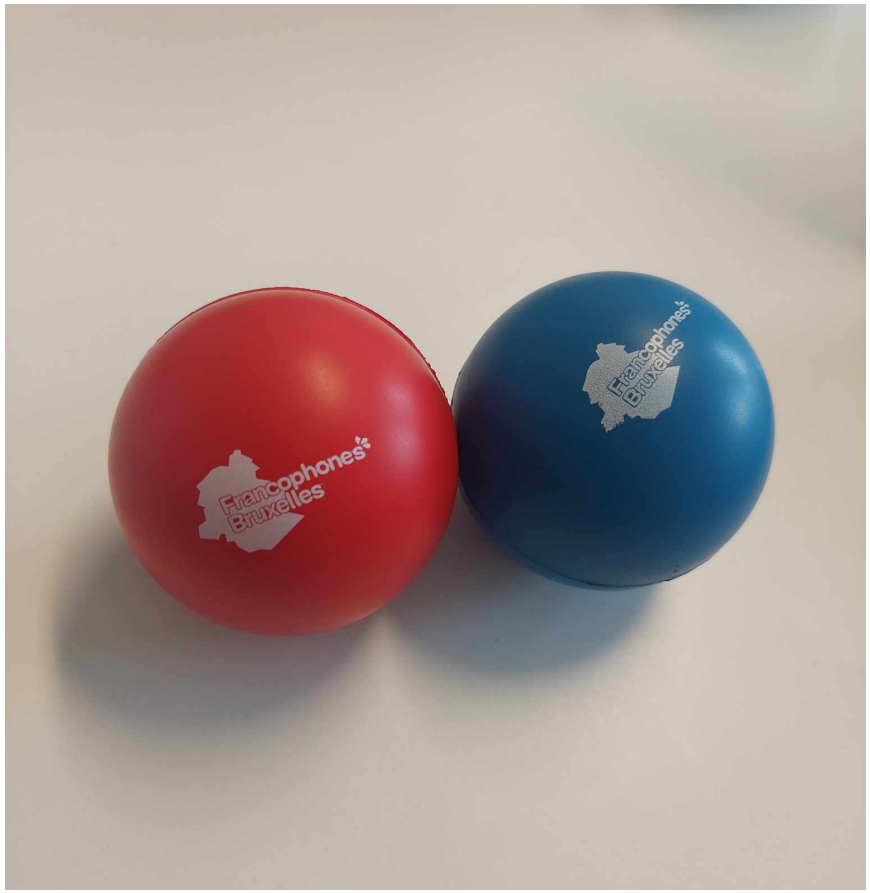

À NOTER

Ceux-ci sont distribués aux agents de la COCOF ainsi que lors de divers évènements organisés par l'institution.

Boite de pastilles à la menthe

Blanc - impression numérique

À NOTER

Ceux-ci sont distribués aux agents de la COCOF ainsi que lors de divers évènements organisés par l'institution.

Bouchons quies

bleu et jaune - impression numérique

À NOTER

Ceux-ci sont distribués aux agents de la COCOF ainsi que lors de divers évènements organisés par l'institution.

Bics

bleu marine et blanc - quadrichromie

À NOTER

Ceux-ci sont distribués aux agents de la COCOF ainsi que lors de divers évènements organisés par l'institution.

Casquette

Blanc et noir - impression numérique couleurs

À NOTER

Ceux-ci sont distribués aux agents de la COCOF ainsi que lors de divers évènements organisés par l'institution.

Carnets de notes

Format A6 - logo noir sur papier recyclé

À NOTER

Ceux-ci sont distribués aux agents de la COCOF ainsi que lors de divers évènements organisés par l'institution.

Communications émanant des différents services

Cohérence graphique, règles et recommandations

Afin de développer la continuité et la cohérence graphique entre les différents supports de communication de la Commission communautaire française (dépliants, PowerPoints, courriers, affiches…), des recommandations et des modèles sont mis à disposition des services et du personnel (voir pages précédentes et suivantes). Ceux-ci doivent respecter les règles dans leurs différents supports de communication. Tout support de communication émanant des différents services de la COCOF, pour une communication interne et / ou externe doivent :

- mettre le logo en bas du support (toujours privilégier la lisibilité de celui-ci).
- mettre le nom du service (voir exemples page suivante).
- mettre le tout, sur fond blanc (bandelette blanche à privilégier).
- utiliser les typographies indiquées précédemment.

Exceptions pour :

- le logo en bas à droite ou à gauche sur fond blanc rond est valable (voir exemples page suivante).
- Pour une communication plus générale, le logo doit se trouver en bas avec les mentions : «Commission communautaire française» et «www.ccf.brussels» (voir exemples page suivante).
- des réalisations plus complexes comme des brochures, des dépliants,… il est demandé de mettre le logo de la COCOF, de mentionner son site internet officiel (www.ccf.brussels) et d'indiquer qu'il s'agit d'un service de la COCOF.

* Attention : la taille du logo est proportionnelle au format utilisé et idéalement en couleur. Toujours privilégier la lisibilité du logo.

Cohérence graphique, règles et recommandations - exemples

Cohérence graphique, règles et recommandations

Réalisations plus complexes :

Si le service, la cellule ou l'entité possède déjà une identité graphique et utilise des supports plus élaborés : flyers, newsletters, brochures… il est impératif que le service, l'entité ou la cellule ajoute à la réalisation :

- Le logo de la Commission communautaire française
- La mention «Commission communautaire française»
- La mention «Ceci est une publication/réalisation du service (nommer le service / la cellule/ l'entité…) de la Commission communautaire française»
- Le site internet de la COCOF : www.ccf.brussels
- Le tout sur fond blanc

Rappel : toujours prévilégier la lisibilité (voir les règles précédentes).

Cohérence graphique, règles et recommandations

Réalisations avec des partenaires / sponsors :

Si la COCOF est l'un des sponsors principaux, alors le logo doit être placé en premier en bas à droite (sur fond blanc).

Par contre, si la COCOF est un sponsor parmi d'autres, il n'est pas obligatoire de mettre le logo en premier (toujours sur fond blanc).

Pour une question d'homogénité graphique dans une réalisation non réalisée par la COCOF, il est possible d'utiliser la version noir ou blanche. Il est également possible de modifier la courleur initiale sous validation de l'institution (COCOF).

Cohérence graphique, règles et recommandations pour le web

Sites connexes de la COCOF

Les services sont autorisés de créer un site Internet (en interne ou via un prestataire externe) dans un objectif spécifique. Il est impératif de respecter les règles suivantes :

- Ajouter et mettre l'image (ci-dessous) sur toutes les pages du site, en bas de page, avant le «footer»
- Ajouter le texte alternatif (règle d'accessibilité numérique) suivant : «Un site connexe de la Commission communautaire française - www.ccf.brussels»
- En faire un lien (<a>) vers l'url du site internet de la Commission communautaire française : www.ccf.brussels
- Adapter la taille en fonction de la taille de l'écran (*responsive* sur mobile, tablette…)

Cohérence graphique, règles et recommandations pour le web

Favicon

Si le service, la cellule ou l'entité possède un logo, il sera alors le *favicon* du site (icône affichée dans la barre des favoris d'un navigateur internet). Si pas, il faut mettre le logo de la Commission communautaire française.

Exemple avec le logo de la COCOF :

Exemple avec le logo de la cellule Egalité des chances et lutte contre les discriminations de la COCOF :

Supports - impression

Documents et modèles Word format portrait - éléments constitutifs

Il est obligatoire d'utiliser les pieds de pages et en-têtes officiels avec la mention : Commission communautaire française et www.ccf.brussels. L'en-tête, le pied de page et la police de caractères sont intégrés directement dans le document (modèle Word).

En-tête général de la COCOF

Format : 2125 x 283 - Police : Mija

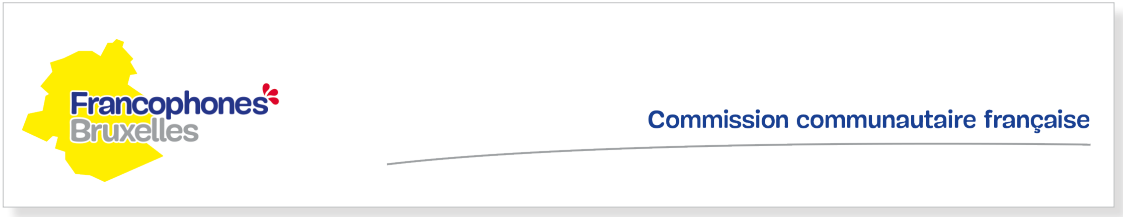

Pied de page général de la COCOF :

Format : 1554 x 133 - Police : Mija

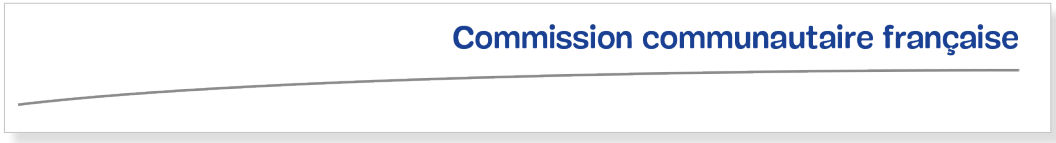

Pied de page relatif à un service / entité / une cellule de la COCOF :

Format : 2133 x 121 - Police : Mija

Modèle Word type - format portrait A4

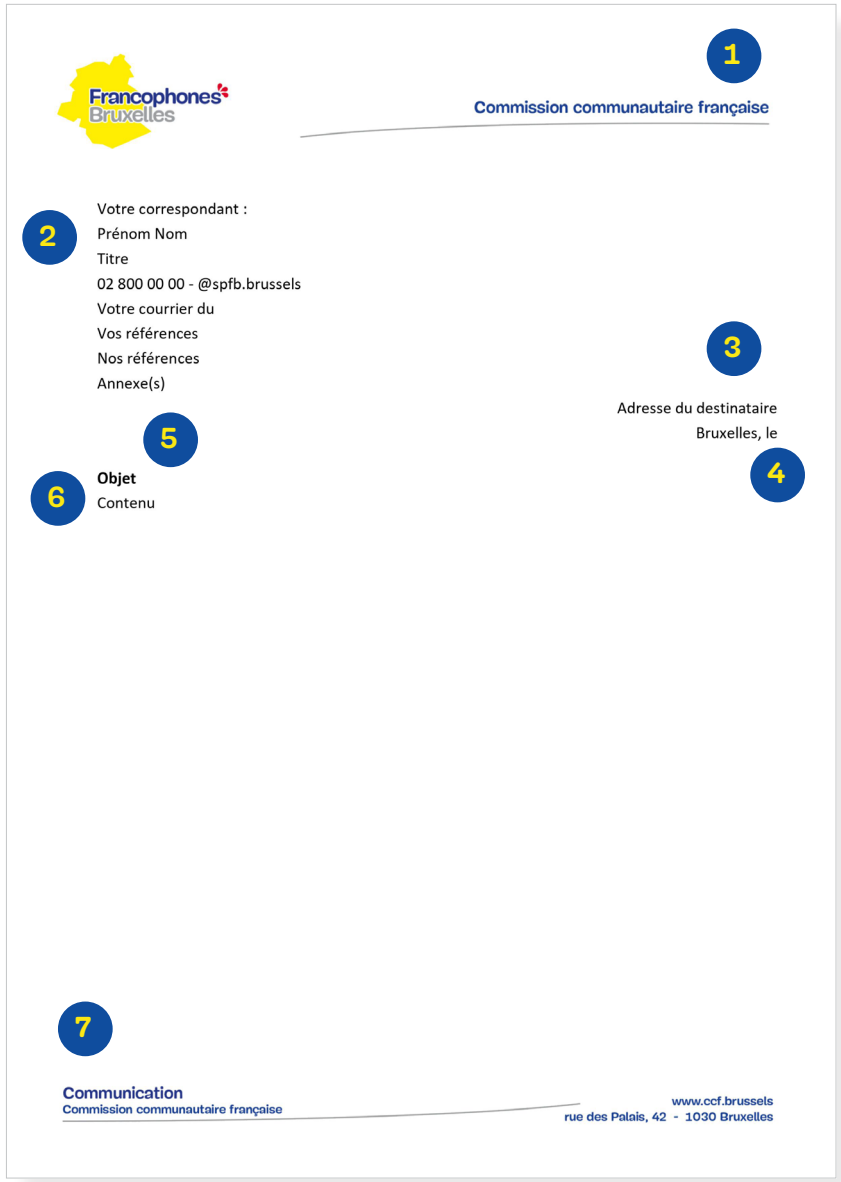

1 **En-tête général de la COCOF**

Construite en amont*

2 **Correspondant**

Typo : Calibri - 12 pt - noir

3 **Adresse du destinataire**

Typo : Calibri - 12 pt - noir

4 **Date**

Typo : Calibri - 12 pt - noir

5 **Objet**

Typo : Calibri - 12 pt - noir

6 **Contenu**

Typo : Calibri - 12 pt - noir

7 **Pied de page général ou du service**

Construit en amont*

* L'en-tête, le pied de page et la police de caractères sont intégrés directement dans le document.

Autre(s) modèle(s) Word - format portrait A4

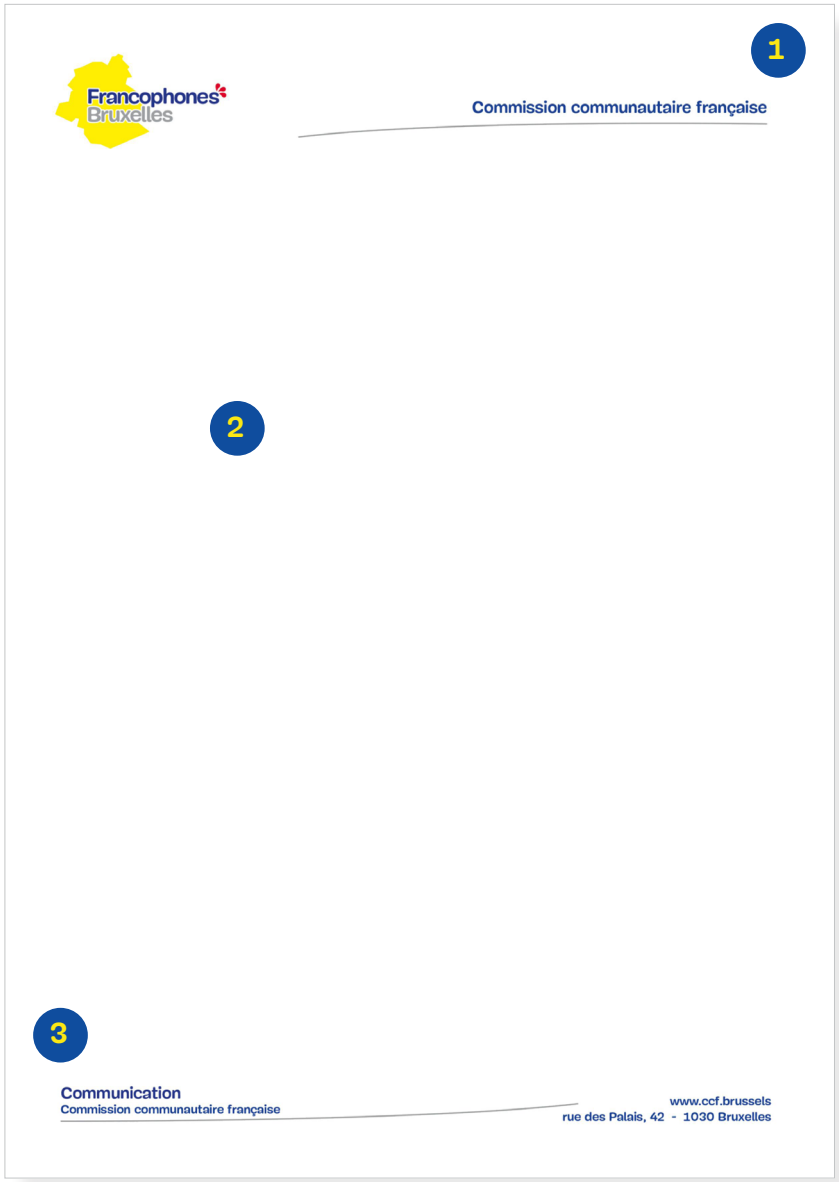

1 **En-tête général de la COCOF**

Construite en amont*

2 **Contenu du document**

Typo : Calibri - à partir de 12 pt

3 **Pied de page (général ou du service)**

Construite en amont*

* L'en-tête et le pied de page sont intégrés directement dans le document.

Documents et modèles Word format paysage - éléments constitutifs

Il est obligatoire d'utiliser les pieds de pages et en-têtes officiels avec la mention : Commission communautaire française et www.ccf.brussels. L'en-tête, le pied de page et la police de caractères sont intégrés directement dans le document (modèle Word).

En-tête général de la COCOF

Format : 4000 x 423px - Police : Mija

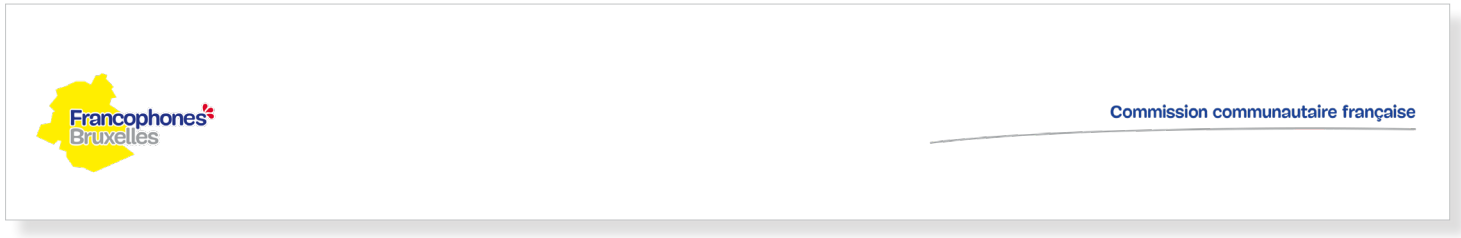

Pied de page général de la COCOF :

Format : 4000 x 423 px - Police : Mija

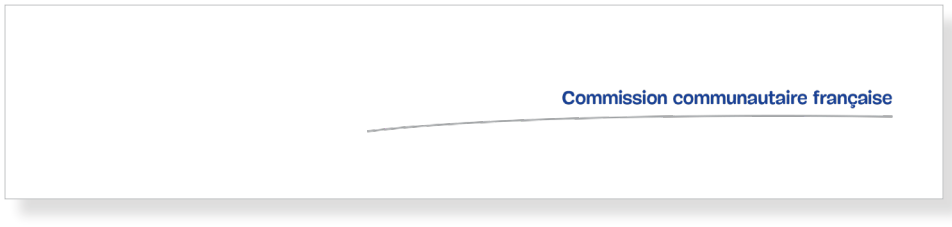

Pied de page relatif à un service de la COCOF :

Format : 5000 x 423 px - Police : Mija

Modèle Word format paysage A4

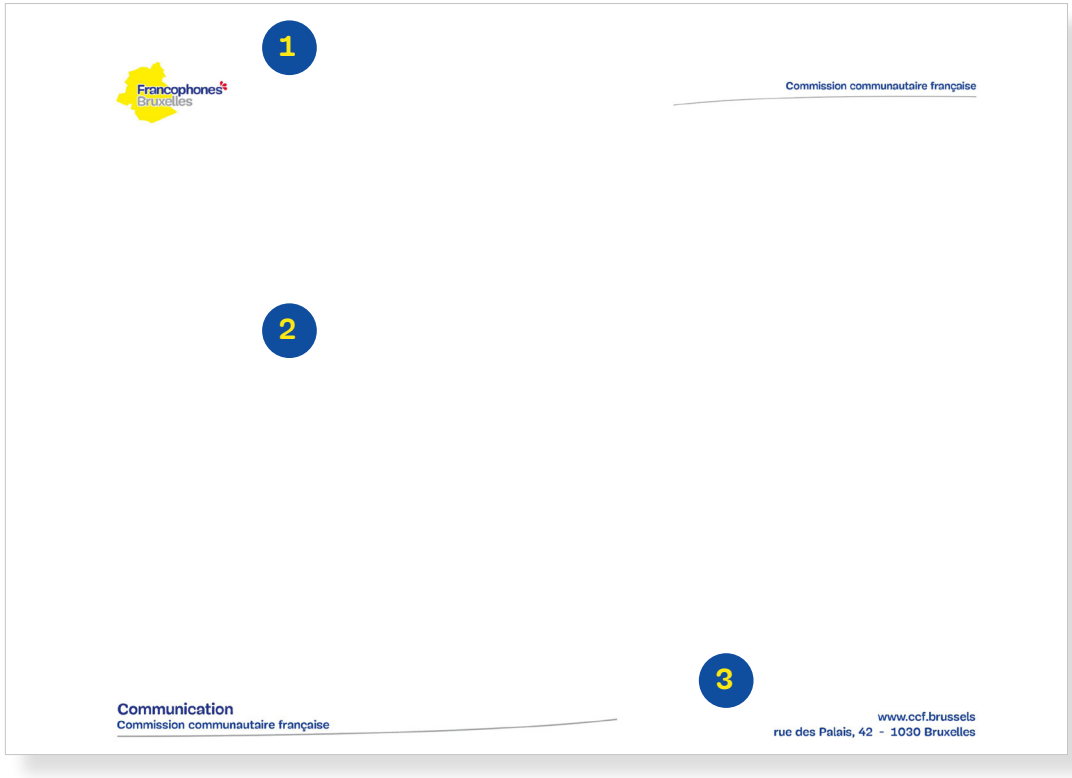

1 En-tête général de la COCOF

Construite au préalable en amont*

2 Contenu du document

Titrage : Mija
Texte à lire : Calibri - 12 pt

3 Pied de page (général ou du service)

Construite au préalable en amont*

* L'en-tête et le pied de page sont insérés directement dans le document.

Enveloppes - C6/5

Enveloppes autocollantes avec strip, Format standard normalisé 114 X229 mm, offset blanc minimum 80 g/m² avec fenêtre à droite et sans fenêtre à droite.

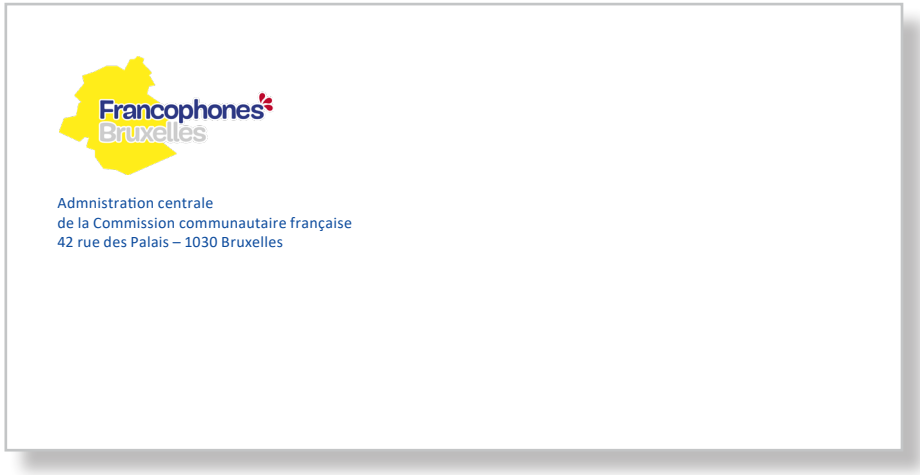

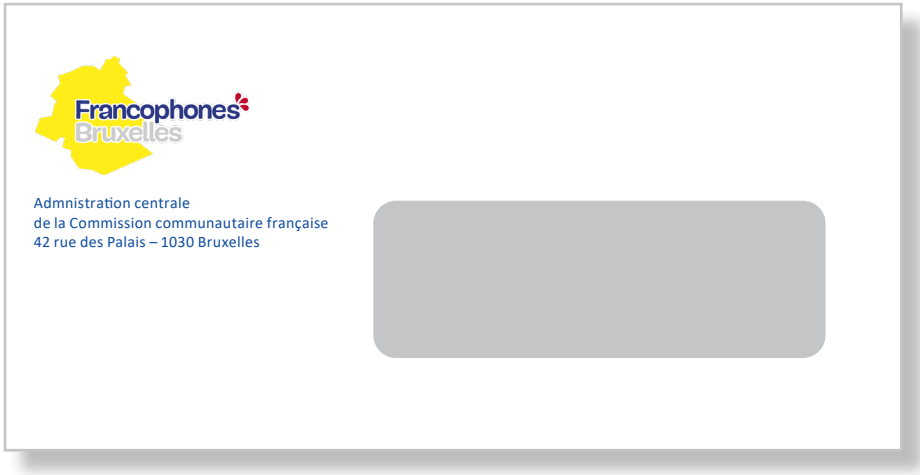

Enveloppes - C5

Enveloppes sacs autocollantes avec strip, format (accepté par Bpost sans supplément d'affranchissement) 162 x 229 mm, offset blanc minimum 80 g/m² avec fenêtre à droite et sans fenêtre à droite.

Enveloppes - 229x310 mm

Enveloppes sacs autocollantes avec strip, format (accepté par Bpost sans supplément d'affranchissement) min.229 x 310 mm, offset blanc minimum 80 g/m² avec fenêtre à droite et sans fenêtre à droite.

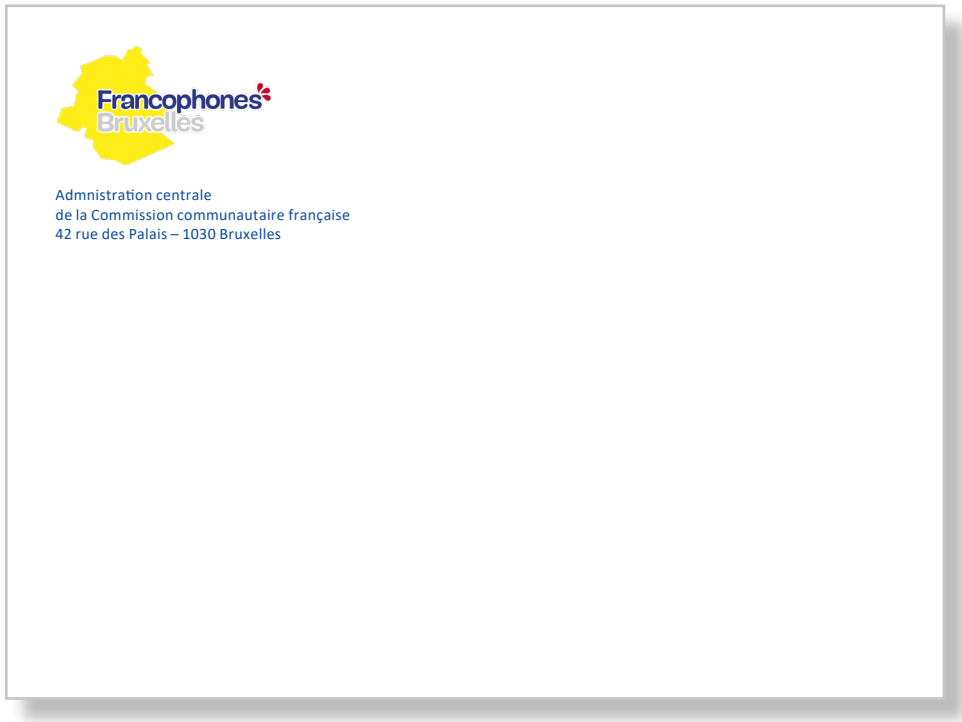

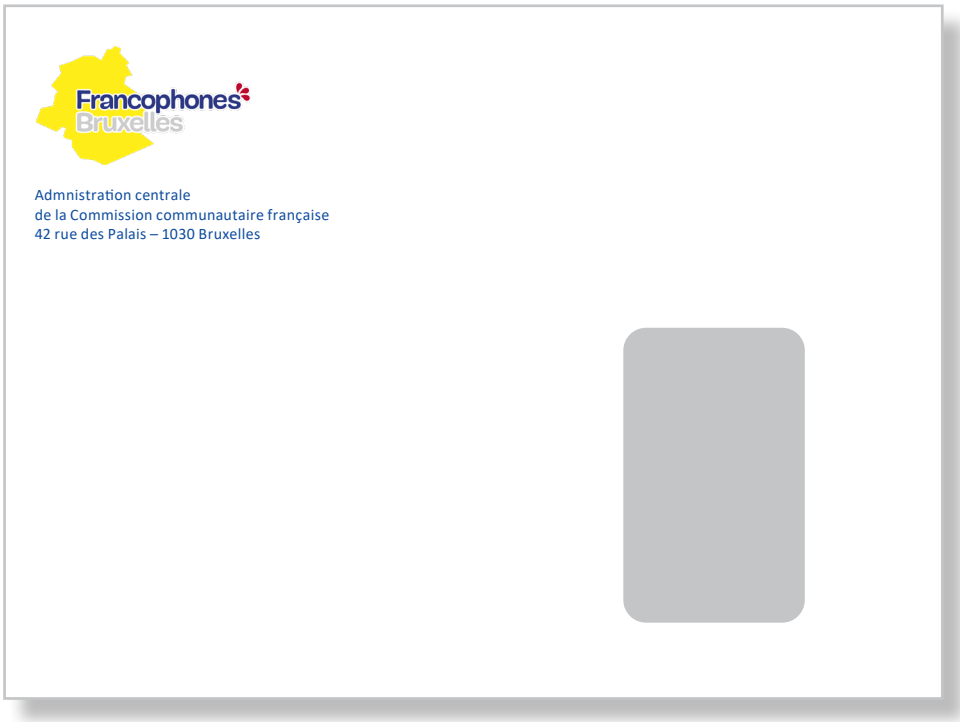

Carte de visite du personnel sur le terrain

Format : 8,5 x 5,5 cm

1 Logo de la COCOF

En CMJN

2 Commission communautaire française

Typo : MIJA Bold - 7,5 pt - crénage : optique

3 Nom complet de l'agent*

Typo : MIJA Bold - 12 pt - crénage : optique

4 Fonction de l'agent + cellule / entité / service

Typo : Calibri Regular - 10 pt - crénage : optique

5 Coordonnées

Typo : Calibri Regular - 10 pt - crénage : optique

6 Site internet

Typo : MIJA Bold - 7,5 pt - crénage : optique

7 QR code (coordonnées)

Permet d'enregistrer les coordonnées

8 QR code (courriel)

Permet d'envoyer un courriel directement

* Le nom de famille est en majuscule afin d'éviter toutes confusions avec le prénom de l'agent.

Supports - digital et web

Signature courriel - sans logo additionnel

1 Le logo (RVB)

Ajout mention «Commission communautaire française» - Mija - #1c3e94

2 Coordonnées de l'agent*

Mija - #1c3e94 + mention du site internet

3 Réseaux sociaux (RVB)

Logo Facebook, Linkedin, YouTube et Instagram

4 Informations supplémentaires

Calibri - #e31836

5 Label Entreprise Ecodynamique (RVB)

* Le nom de famille est en majuscule afin d'éviter toutes confusions avec le prénom de l'agent.

Signature courriel - campagne spécifique

Il est possible d'ajouter un contenu après la signature mail. Ceci s'applique, par exemple, lors d'évènements particuliers comme : les fêtes de fin d'année, une campagne diffusée par l'un de nos partenaires...

Les formats autorisés sont le jpg, le png et le gif.

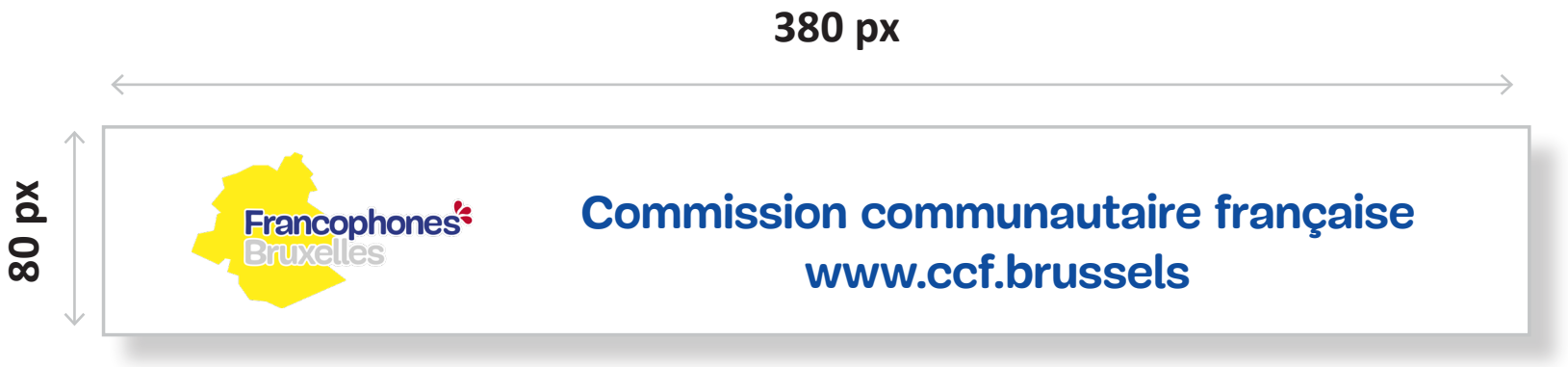

Rédaction courriers électroniques

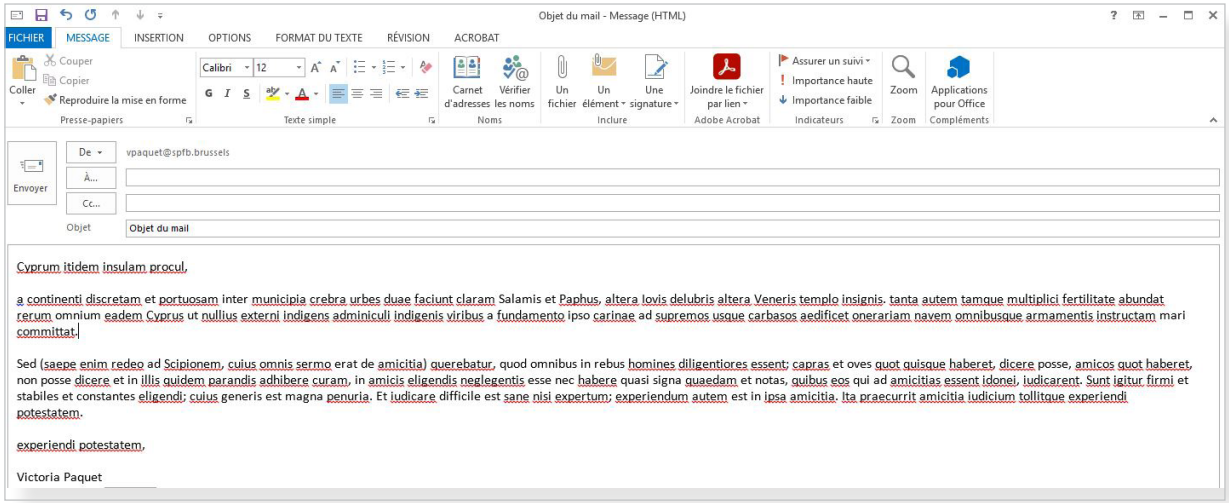

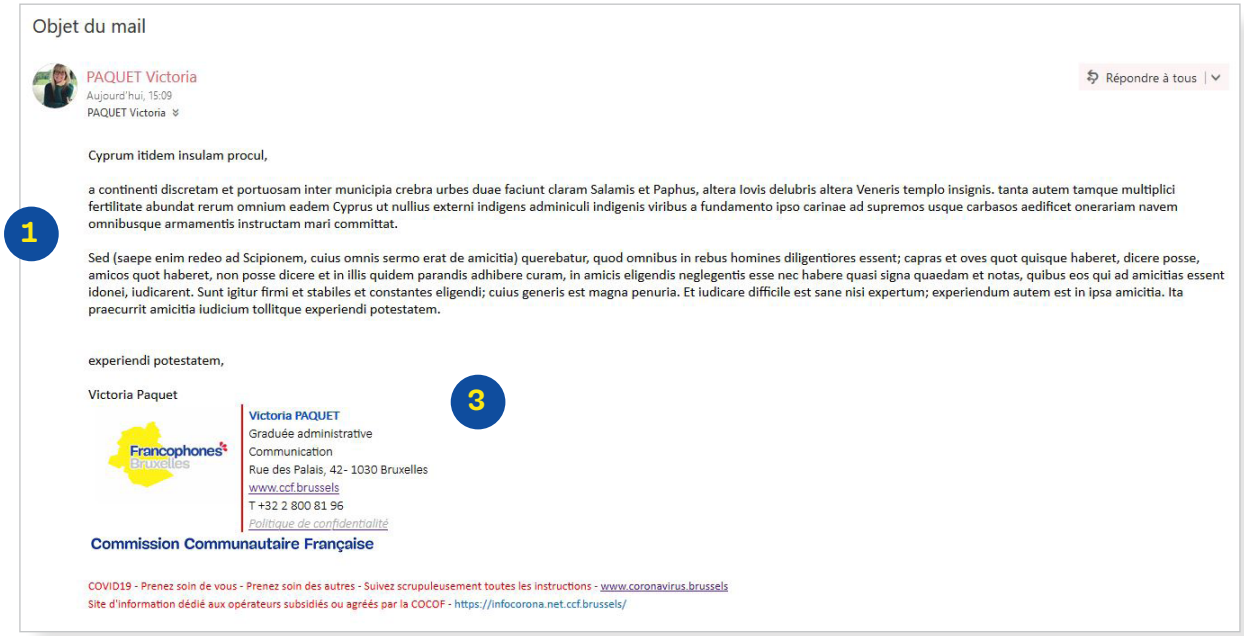

1 Contenu du courriel

Calibri - 12 pt - noir

2 Barre de paramètres*

3 Signature du courriel

Elle se met automatiquement à la fin du courriel de l'agent.

* Par souci d'accessibilité, il faut utiliser la barre de paramètres a bon escient : si vous désirez faire une liste à puces, utilisez l'outil adéquat proposé dans la barre, par exemple.

Modèle Powerpoint - éléments constitutifs et règles :

Pour la page de garde :

- Fond blanc
- Présence du logo de l'institution
- Mentionner «le service / cellule - Rue des palais 42, 1030 Bruxelles - www.ccf.brussels» (changer l'adresse si vous vous trouvez sur un autre site de la COCOF).
- Mentionner «Commission communautaire française».
- Utilisation de la typographie «Mija» pour les titres et de la «Calibri» pour les textes à lire.
- Utilisation des couleurs officielles en RVB (voir pages 16 à 18). TOUJOURS privilégier la lisibilité ! Utiliser le rouge, le jaune, le gris et les couleurs secondaires pour des éléments graphiques et décoratifs uniquement*. Le texte à lire est en noir (minimum 16 pt).

Pour les pages de présentation :

- Fond blanc (le bleu peut être utilisé mais il est préférable de toujours prévilégier la lisibilité de l'information).
- Si on utilise un fond bleu, les titres et textes à lire devront être en blanc, on peut utiliser le jaune pour accentuer une phrase, un mot...
- Mentionner «le service / la cellule - Rue des palais 42, 1030 Bruxelles - www.ccf.brussels» en bas à gauche (changer l'adresse si vous vous trouvez sur un autre site de la COCOF) et à droite : la mention «Commission communautaire française».
- Utilisation de la typographie «Mija» pour les titres et de la «Calibri» pour les textes à lire (minimum 16 pt).
- Utilisation des couleurs officielles en RVB (voir pages 16 à 18). TOUJOURS privilégier la lisibilité ! Utiliser le rouge, le jaune, le gris et les couleurs secondaires pour des éléments graphiques / décoratifs uniquement*. Le texte à lire est en noir.

A savoir :

Si le service, la cellule ou l'entité possède déjà une identité gaphique, les règles sont les mêmes mais il faudra ajuster les couleurs et les logos.

* Utilisation des éléments graphiques : pages 30 à 33.

Modèle powerpoint - exemples

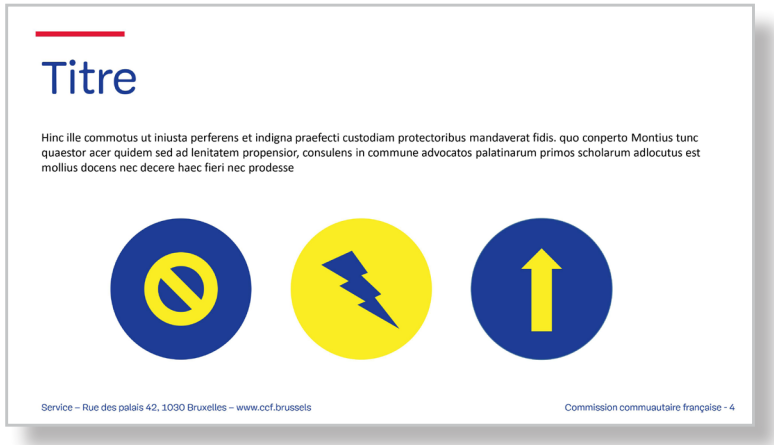

* Utilisation des éléments graphiques : pages 30 à 33.

Fonds d’écrans officiels pour visio-conférence

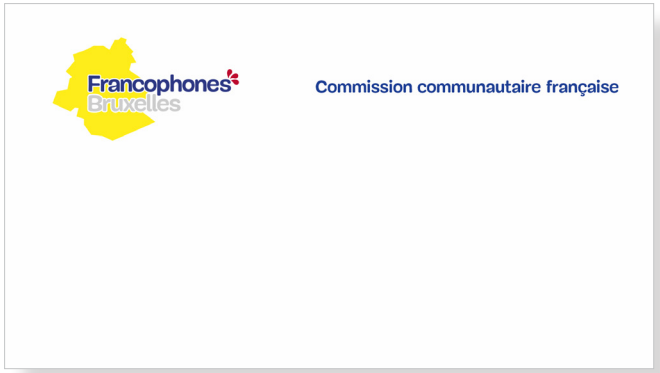

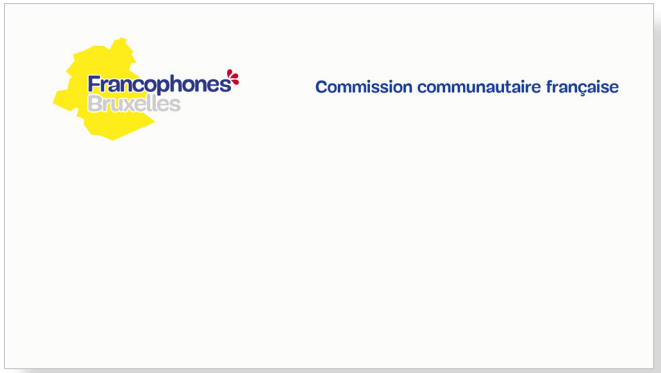

Site internet - ccf.brussels

Afin de préserver et de perpétuer la cohérence de l'image de la COCOF, nous utiliserons les couleurs officielles : le bleu et le jaune sont les plus utilisés. Le rouge et le gris sont utilisés pour des touches et accentuations graphiques.

Nous utilisons les polices suivantes : «Mija» pour les titrages et la police «Calibri» pour les textes à lire.

Voir également les éléments graphiques : pages 30 à 33.

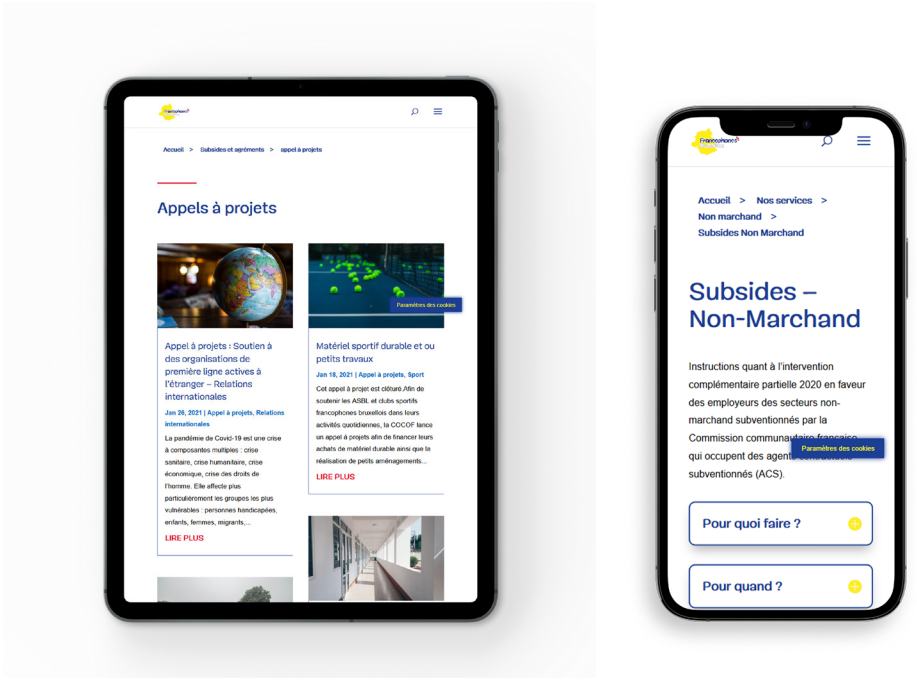

Favicon

Un favicon est l'icône affichée dans la barre d'un navigateur internet. Cette icône reprend généralement le logo du site ou un logo simplifié. Il permet aux internautes d'identifier rapidement le site dans leur barre de favoris.

Les formats disponibles : 16x16, 32x32, 57x57, 60x60, 70x70, 72x72, 76x76, 96x96, 114x114, 120x120, 144x144, 150x150, 152x152, 180x180, 192x192, 256x256 et 310x310

Les réseaux sociaux - Règles générales

- Le logo de la COCOF doit être utilisé de manière cohérente sur tous les réseaux sociaux.
- D'autres couleurs que celles de la charte graphique peuvent être utilisées dans les images et illustrations des publications mais les couleurs officielles doivent être respectées dans toutes les publications lorsqu'elles sont utilisées.
- Dans les images et illustrations, la police de caractère Mija doit être utilisée pour les titres et la Calibri pour le texte courant.
- Toutes les images et vidéos partagées doivent respecter les différentes législations en vigueur en Belgique notamment sur les sujets suivants : Droit à l'image et respect de la vie privée - Protection des données personnelles (RGPD) - Droit d'auteur - Protection des mineurs - Diffamation et calomnie - Droit à l'oubli numérique (voir page 90 à 91).

Les réseaux sociaux - Facebook

Présence du logo de l'institution, d'une photo de couverture (animé ou non) illustrant les différents services de la COCOF .
Attention : celle-ci peut être modifiée temporairement pour une occasion particulière. et il faut toujours respecter la lisibilité.

Dénomination de la page et/ou du groupe : COCOF - Commission communautaire française.

Pour la rédaction de publications, il est convenu de suivre les règles et recommandations spécifiques de la charte éditoriale.

Remarques importantes concernant les publications :

Il est libre d'utiliser l'illustration de son choix pour autant qu'elle respecte les conditions suivantes :

- l'illustration doit être en cohérence avec les règles mentionnées précédemment (voir règles et utilisation des images pages 30 à 33).

- la même image doit être utilisée sur les différents réseaux sociaux de la COCOF (dans notre cas sur Facebook, LinkedIn et Instagram).

- les formats pour les réseaux sociaux changent régulièrement. Ceux-ci sont donc à titre d'exemple et devront être adaptés en fonction des mises à jour (voir pages 80 à 81).

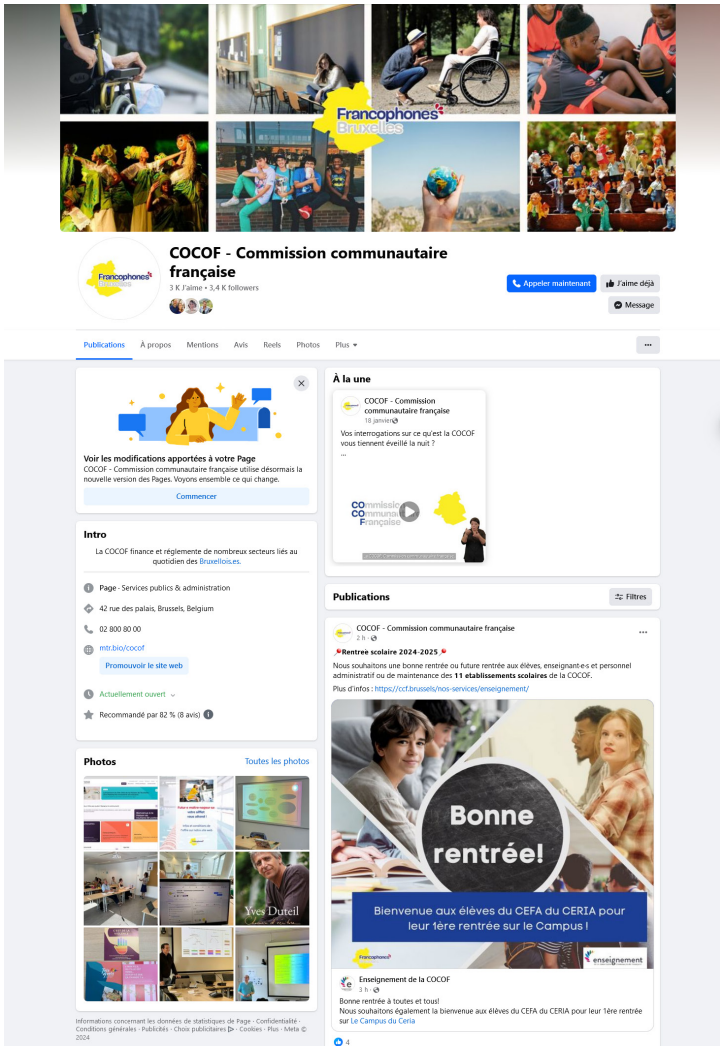

Les réseaux sociaux - LinkedIn

Présence du logo de l'institution et d'une photo de couverture illustrant les différents services de la COCOF.

Dénomination de la page et/ou du groupe : Commission communautaire française COCOF.

Pour la rédaction de publication, d'articles, … Il est convenu de suivre les règles et recommandations spécifique de la charte éditoriale.

Remarques importantes concernant les publications :

Il est libre d'utiliser l'illustration de son choix pour autant qu'elle respecte les conditions suivantes :

- l'illustration doit être en cohérence avec les règles mentionnées précédemment (voir règles et utilisation des images pages 30 à 33).
- la même image doit être utilisée sur les différents réseaux sociaux de la COCOF.
- les formats pour les réseaux sociaux changent régulièrement. Ceux-ci sont donc à titre d'exemple et devront être adaptés en fonction des mises à jour (voir pages 80 à 81).

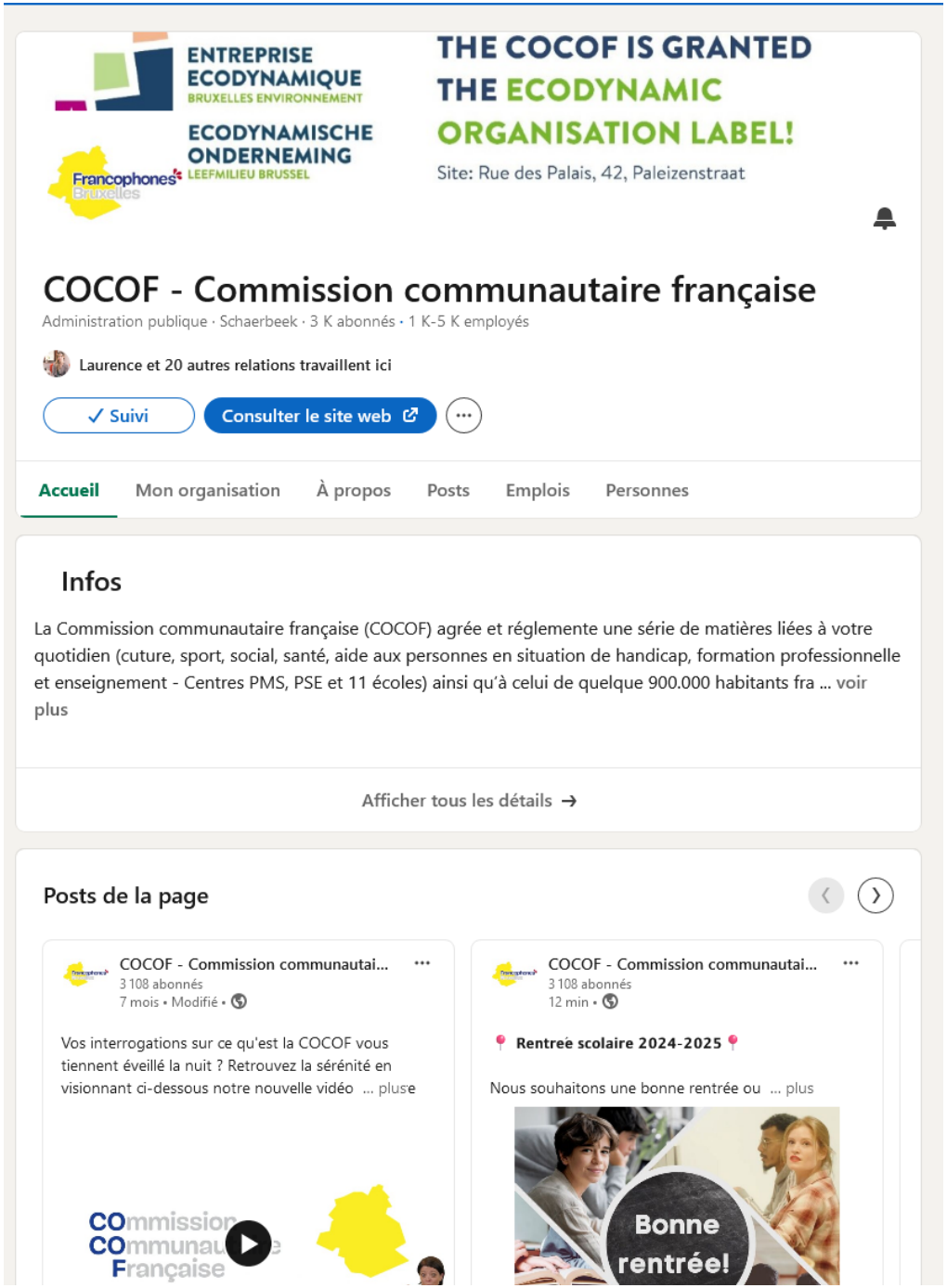

Les réseaux sociaux - Instagram

Présence du logo de l'institution et d'une description brève de l'administration.

Dénomination de la page et/ou du groupe : cocof.brussels (COCOF - BXL).

Pour la rédaction de publication… Il est convenu de suivre les règles et recommandations spécifique de la charte éditoriale.

Remarques importantes concernant les publications :

Il est libre d'utiliser l'illustration / la mise en page de son choix pour autant qu'elle respecte les conditions suivantes :

- l'illustration doit être en cohérence avec les règles mentionnées précédemment (voir règles et utilisation des images pages 30 à 33).
- la même image doit être utilisée sur les différents réseaux sociaux de la COCOF.
- les formats pour les réseaux sociaux changent régulièrement. Ceux-ci sont donc à titre d'exemple et devront être adaptés en fonction des mises à jour (voir pages 80 à 81).

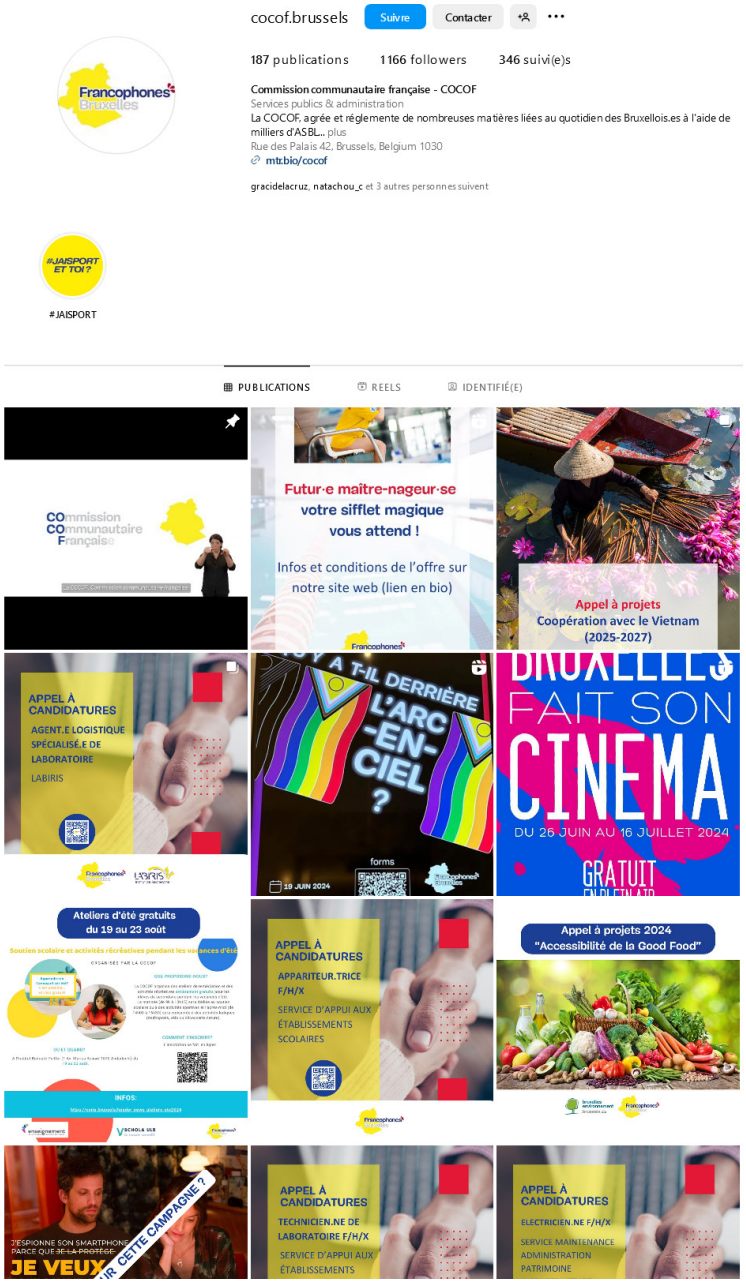

Les réseaux sociaux - exemples de publications

Il est autorisé d'utiliser tous les aspects graphiques pour diverses réalisations. Il est bien évidemment impératif de respecter les règles mentionnées en termes typographiques (pages 27 à 28), de couleurs (page 16 à 18) et de toujours veiller à avoir une lisibilité correcte. (voir également éléments graphiques : pages 30 à 33).

Les réseaux sociaux - Youtube

Le réseau social YouTube permet à la COCOF de répertorier et de partager les vidéos émanant de l'institution (campagnes, évènements externes, réalisations pour grand publics…). Pour les formats, voir pages 80 à 81.

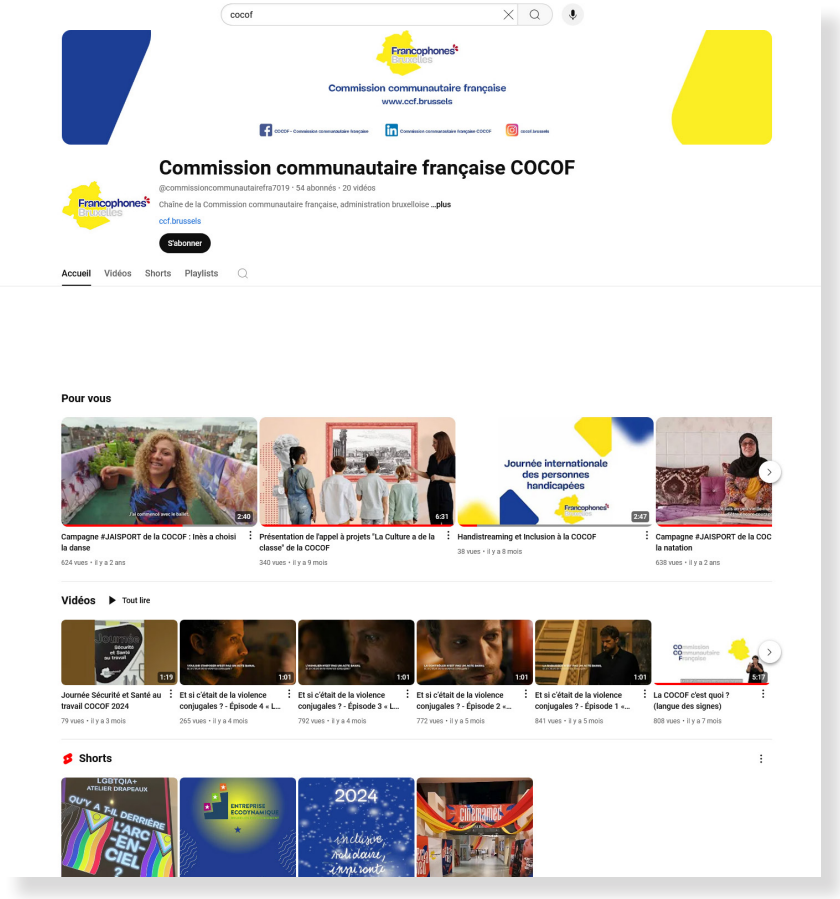

Tailles (en pixels) et formats des images/vidéos

Facebook

Image(s) :

- Photo de profil : 400*400 px (carré)
- Photo de couverture : 851*315 px
- Post carré : 1200*1200 px
- Post horizontal : 1200*630 px
- Post vertical : 630*1200 px ou 1080*1350 px
- Story : 1080*1920 px
- Photo de couverture d'événement : 1200*628 px

Vidéo(s) :

- Horizontale : 1280 *720 px (16:9)
- Verticale : 720 *1280 px (9:16)
- 240 minutes max

Linkedin

Image(s) :

- Photo de profil : 400*400 px (carré)
- Photo de couverture : 1128*191 px
- Post carré : 1080*1080 px
- Post vertical : 1200*627 px
- Post portrait : 627*1200 px
- Post carrousel carré : 1080*1080 px
- Post carrousel vertical : 1200*1500 px (4 :5)

Vidéo(s) :

- horizontale en 1920*1080 px (16 :9)
- verticale en 1536*1920 px (4 :5)
- carrée en 1080*1080 px (1 :1)
- 10 minutes max

* Attention : les réseaux sociaux changent régulièrement de règles et de formats, celles-ci sont susceptibles d'être modifiées.

Tailles (en pixels) et formats des images/vidéos

Instagram

Image(s) :

- Photo de profil : 320 x 320 px (carré)
- Post : 1080*1080 px
- Post horizontal : 1080*566 px (apparaîtra comme un carré sur la page d'accueil)
- Post Carrousel carré : 1080*1080 px
- Post carrousel vertical : 1080*1350 px (4:5)
- Stories : 1080x1920 px
- Reels : 1080x1920 px

Vidéo(s) :

- Post : 1920 x 1080 px (horizontale), 1080 x 1350 px (verticale) , 1080 x 1080 px (carrée) (60 sec max)
- Stories : 1080x1920 px (60 sec max)
- Reels : 1080x1920 px (90 sec max)

YouTube

- Photo de profil : carré (800*800 px)
- Photo de couverture : 2560*1440 px
- Vignette : 1280*720 px
- Vidéo : 1920*1080 px (16:9)
- Vidéo short : 1080*1920 px (9:16)

* Attention : les réseaux sociaux changent régulièrement de règles et de formats, celles-ci sont susceptibles d'être modifiées.

Supports audiovisuels / signature vocale

Pour les supports audiovisuels, la signature des campagnes de communication télé ou / et radio initiées ou soutenues par la Commission communautaire française sont :

- Avec le soutien de la COCOF
- Une initiative de la COCOF
- Avec la participation de la COCOF
- …

Cette signature est obligatoire. Ceci s'applique également aux supports de communication des partenaires et opérateurs (plus d'informations aux pages 87 à 88.)

Vidéos et vidéos animées

Les vidéos animées peuvent être utilisées pour diverses raisons : pour communiquer en interne, en externe, aux médias, à la presse, sur les réseaux sociaux... Nous utiliserons la vidéo dans un but de communication globale (en interne et en externe).
Voici les règles à respecter :

Formats :

Portrait (vertical)
Résolutions standards : 1280x720 px - 1920x1080 px - 4K 3840x2160 px

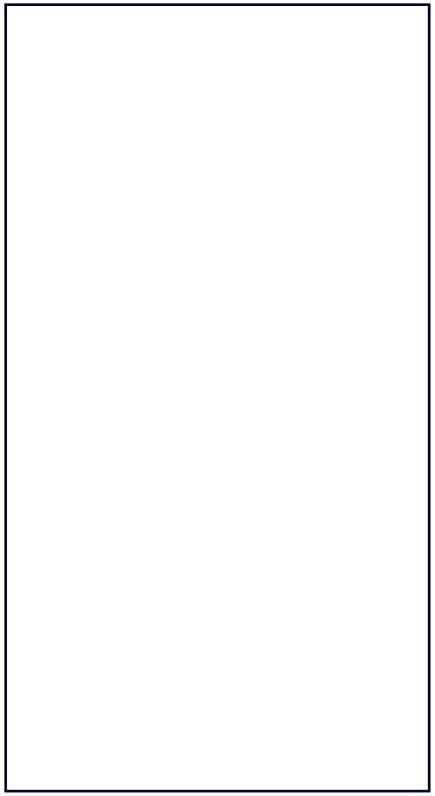

Paysage (horizontal)
Résolutions standards : 720x1280 px - 1080x1920px - 4K 2160x3840 px

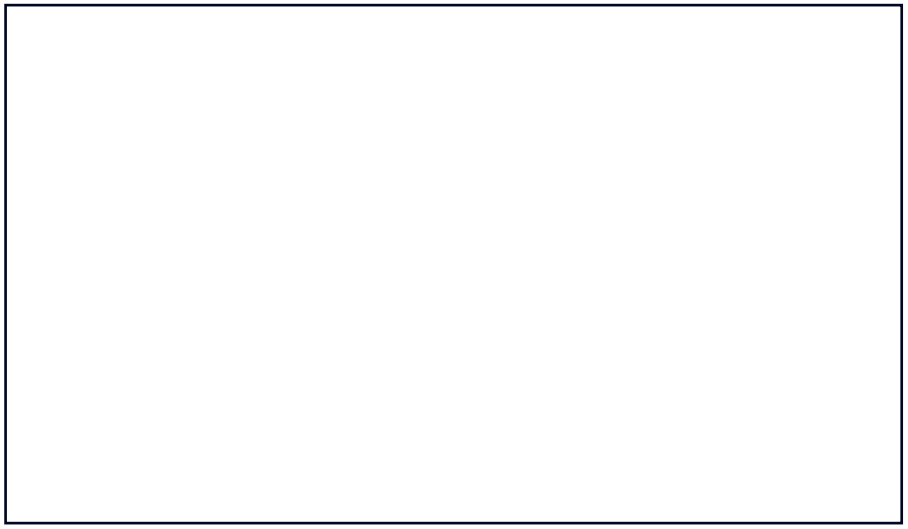

* Il est bien sûr autorisé d'utiliser un format et une résolution personalisée si celles-ci est justifiées (réseaux sociaux, format spécifique...)

Couleurs :

RVB
R : 227
V : 24
B : 55
HEX : #e31836

RVB
R : 28
V : 63
B : 148
HEX : #1c3e94

RVB
R : 252
V : 238
B : 37
HEX : #fcee25

RVB
R : 196
V : 198
B : 200
HEX : #c4c6c8

Typographies :

Pour les titrages et textes courts :

Mija

Mija est une police de caractères vernaculaire linéale faite à la main dont les imperfections la rendent parfaite.

Pour long textes à lire :

Calibri

Calibri est une famille de caractères sans empattement développée par Luc(as) de Groot en 2002-2004 et introduite auprès du grand public en 2007, avec Microsoft Office 2007 et Windows Vista.

* Il est bien sûr autorisé d'utiliser des images et des éléments graphiques (voir pages 30 à 33) dans les vidéos animées.
La lisibilité du texte ne doit pas être négligée, elle est essentielle (exemples à la page suivante).

Utilisation des images:

La lisibilité du texte et son contraste restent et seront toujours à privilégier.

Signature fin de vidéo(s) :

Chaque vidéo(s) et vidéo(s) animée(s) émanant de la COCOF devra se terminer comme suit :

- le logo de la Commision communautaire (en RVB)
- la mention «Commission communautaire française» - typo : Mija (la taille de la police doit être proportionnelle et équilibrée en fonction du format utilisé).
- la mention «www.ccf.brussels» - typo : Mija (la taille de la police doit être proportionnelle et équilibrée en fonction du format).
- le tout doit être centré dans l'espace.

Supports de communication des partenaires et opérateurs

Digital et print

Les campagnes d'information, événements, actions subsidiés par la COCOF doivent s'illustrer du logo institutionnel. Si plusieurs partenaires dont la COCOF soutiennent une campagne d'information, un événement ou une action, le logo doit figurer au même niveau et aux mêmes règles de proportion que les autres partenaires.

Pour les supports audiovisuels, la signature des campagnes de communication télé ou / et radio initiées ou soutenues par la Commission communautaire française sont :

- Avec le soutien de la COCOF
- Une initiative de la COCOF
- Avec la participation de la COCOF
- ...

Cette signature est obligatoire.

Législations

Droit à l'image et respect de la vie privée

Basé sur l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, l'article 22 de la Constitution belge et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée.
Le droit à l'image permet de faire valoir son droit à la vie privée. Le principe général est qu'on ne peut reproduire ou diffuser un portrait de quelqu'un sans avoir obtenu le consentement de la personne concernée. La loi étend même ce droit pendant 20 ans après le décès de la personne concernée, le consentement devant alors être donné par les héritiers.

Le consentement doit être double :

- La personne doit consentir pour la prise de vue, pour que la photo/vidéo soit prise.
- Mais également pour la diffusion, le partage de celle-ci.

Le consentement ne peut, par ailleurs, pas être général. Il doit être spécifique (quel usage, quel média, etc)
Exceptions : personnages publics dans l'exercice de leurs fonctions, foules lors d'événements publics.

Protection des données personnelles (RGPD)

- Le Règlement Général sur la Protection des Données s'applique en Belgique comme dans toute l'UE : loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
- Une photo peut être considérée comme une donnée personnelle si elle permet d'identifier une personne.
- Le traitement de ces données (y compris le partage sur les réseaux sociaux) doit respecter les principes du RGPD.

Droit d'auteur

- Régi par le Code de droit économique, Livre XI "Propriété intellectuelle".
- Les photos sont protégées par le droit d'auteur dès leur création.
- L'autorisation du photographe est nécessaire pour partager une photo, sauf exceptions (usage privé, citation, parodie).

Protection des mineurs

- La loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse s'applique (article 2 et 36).
- Le consentement des parents ou tuteurs est nécessaire pour publier des photos de mineurs.

Diffamation et calomnie

- Articles 443 à 452 du Code pénal belge.
- Il est interdit de partager des images qui porteraient atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes.

Droit à l'oubli numérique

- Reconnu par la Cour de justice de l'Union européenne et intégré dans le RGPD (loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée).
- Les personnes ont le droit de demander le retrait de leurs photos des réseaux sociaux dans certaines circonstances.

Commission communautaire française

42 rue des Palais
1030 Bruxelles
Tel: 02 800 80 00
Fax: 02 800 80 01
www.ccf.brussels

© 2024 Commission communautaire française, réalisation et conception : Cellule communication de la COCOF